

## **AVIS ET OBSERVATIONS RELATIFS AU PROJET DE PLU ARRETE DE LA COMMUNE DE VIEUX-THANN**

L'examen des documents appelle les observations suivantes :

### **◆ Concernant les infrastructures**

*Réseau cyclable :*

La carte en page 12 du document OAP (pièce n°4) mentionne une bande cyclable le long du barreau routier (liaison RD 1066/ RD 35). Or, une piste cyclable est prévue (la carte est donc à actualiser).

*Impact sur la bergerie :*

En page 98 du rapport de présentation 1.b, il est fait mention (dernier paragraphe de la page 98) de l'impact du barreau sur la bergerie.

Le bâtiment existant ne sera pas impacté par le barreau routier et son accès depuis la RD 103 sera maintenu.

*Très haut débit / déploiement de la fibre :*

Pour le très haut débit, la carte du SDTAN figure en page 97 du rapport 1.b. Cette carte n'est plus d'actualité.

En effet, concernant le déploiement de la fibre optique, la commune est aujourd'hui raccordée ; l'ensemble des habitants bénéficient du Très Haut Débit, dans le cadre du Réseau d'initiative publique sous DSP Rosace.

### **◆ Concernant l'environnement**

*Recul par rapport aux cours d'eau :*

Il est indiqué dans le règlement pour les zones UB, UC, UD, UE et N :

« Les constructions et installations devront respecter une marge de recul de 6 mètres par rapport aux berges des cours d'eau ».

Il convient de remplacer les termes « [...] par rapport aux berges des cours d'eau » par (modification soulignée ci-après) : « [...] par rapport au haut de berge des cours d'eau ».

*Périmètre de protection des captages :*

Les périmètres de protection rapprochée et éloignée des captages d'eau potable situés sur le ban de VIEUX-THANN figurent bien sur le plan des servitudes d'utilité publique.

Dans le paragraphe 1 de la notice relative à l'eau et l'assainissement (page 1 de la pièce 5a3), il est indiqué que le nombre d'abonnés au service d'eau potable (points de services actifs) s'élevait à 1 2400 en 2018. Le chiffre 1 devrait être supprimé, le bon chiffre étant probablement 2400.